

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Le Monde
Ouvrier



The Labor
World

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest.

< INSTRUIRE ET AMELIORER >

Téléphone: Lancaster 5361

A bâtons rompus

Il y a actuellement une grève dans une manufacture de robes du haut de la ville, à la suite, dit-on, du renvoi d'un certain nombre d'ouvrières qui auraient refusé de travailler un soir jusqu'à 8 heures, afin d'assister à une assemblée de leur union; les ouvrières prétendent qu'on voulait les forcer à travailler ce soir-là dans le but évident de les empêcher d'y assister. Il y a donc une grève et les ouvrières — comme c'est leur droit d'ailleurs — font le piquet de cette manufacture, elles font les cent pas par groupes de six, elles ne causent donc aucun désordre, c'est ce qu'on peut appeler franchement « un piquetage paisible ». Néanmoins il y a là en permanence deux constables de la police montée, en plus d'une demi-douzaine d'autres constables qui encadrent la porte d'entrée de ladite manufacture. Nous nous demandons pourquoi. Nous admettons que c'est le devoir du directeur de la police de voir à ce que la paix ne soit pas troublée, mais il nous semble que c'est pousser les choses un peu loin que de tenir sur pied toute cette force policière pour garder un immeuble qui n'est pas menacé ou quelques « scabs » qui ne courent aucun danger d'être molestés. Nous estimons que la présence de ces constables est plutôt de nature à irriter les grévistes, à leur faire perdre le respect pour les gardiens de la paix (?), tout comme nous plaignons ceux-ci d'être contraints de faire une besogne qui doit leur répugner. Nous nous sommes toujours demandé pourquoi, dès qu'il y a la moindre difficulté ouvrière, on trouve toujours des hommes de police disponibles tandis qu'il y a tant de cambrioleurs et de bandits de tout calibre qui exercent impunément leur métier.

* * *

Nous lisons dans un Bulletin paroissial un article sur le syndicalisme, qui dit entre autres choses: « à moins d'être catholique et nationale, l'association ouvrière ne répond pas à nos aspirations nationales et religieuses » et, plus loin: « les questions relatives au salaire, au bénéfice, au contrat de travail, à la grève, ne peuvent être équitablement résolues qu'à la lumière des principes de la morale catholique », et encore: « les catholiques doivent s'associer à des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à agir autrement ».

Nous vivons dans un pays libre et démocratique, chacun a donc droit à son opinion: c'est pour cette raison que bien rarement nous condamnons ceux qui ne pensent pas comme nous; nous n'oublions pas, toutefois, que le Québec fait partie intégrale du Canada, que nous, ouvriers de langue française et de religion catholique, ne formons qu'une minorité et nous concluons « qu'il y a pour nous nécessité » de nous joindre aux ouvriers parlant une autre langue et professant une autre religion que la nôtre, pour la défense de nos droits économiques; protection que nous ne pourrions avoir si nous faisons bande à part. C'est pour cette raison, entre beaucoup d'autres, que nous étions membres d'unions internationales — neutres, si vous voulez — bien avant qu'on ait jamais songé à lancer le mouvement des syndicats catholiques dans le Québec — que nous le sommes aujourd'hui comme nous le serons demain, et ce parce que nous avons jugé — en hommes libres que nous sommes — que c'est la seule forme d'organisation ouvrière qui puisse nous protéger efficacement contre les abus de pouvoir d'un Capitalisme international.

Et qui peut prouver que nous ne résolvons pas les questions ouvrières « à la lumière des principes de la morale catholique » ?

Nous nous étonnons toutefois qu'on parle de « grève » dans le mouvement syndical catholique aujourd'hui, tandis qu'on fulminait, il n'y a pas encore si longtemps, contre cette arme défensive de la classe ouvrière et qu'on nous condamnait parce que la nécessité nous contraignait à y avoir parfois recours. Serait-ce un signe d'évolution ?

* * *

Les pourparlers entre la Fédération Américaine du Travail et le Comité d'organisation industrielle n'ont pas encore donné des résultats définitifs, ils menaçaient de s'éterniser, semblait-il. C'est donc avec satisfaction qu'on a appris que, pour essayer d'en arriver à une entente entre ces deux factions, William Green, président de la Fédération, et John L. Lewis, le chef du C. I. O., se sont rencontrés à Washington, cette semaine. Espérons que cette rencontre aura des résultats heureux et mettra fin à ce différend.

* * *

Ne trouvez-vous pas qu'il y a depuis quelque temps beaucoup de gens qui ne cessent de donner de bons conseils à la classe ouvrière: nous devrions faire ceci, cela; nous devrions nous former en corporations professionnelles; nous devrions nous contenter de ce que l'industrie peut nous donner et ne pas être trop exigeants; nous ne devrions pas faire partie d'unions « neutres »; nous ne devrions pas apprendre l'anglais, etc., etc. Ce sont surtout des hommes qui n'ont jamais travaillé à la sueur de leur front qui viennent nous dire ce que nous, ouvriers, devrions faire. Nous sommes portés à leur répondre: « Nous voulons rester les maîtres de notre destinée, mêlez-vous de vos affaires comme nous nous mêlons des nôtres et les vaches seront bien gardées ».

* * *

La carte d'union doit rester le certificat de qualification d'un ouvrier. Cela semble être l'opinion générale des membres des associations ouvrières et c'est logique, car c'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon et c'est nous, hommes de métier, qui pouvons décider en toute connaissance de cause si un ouvrier est compétent ou non. Nous n'avons aucune objection à ce que les comités paritaires décernent des certificats de qualification — après examen — à des ouvriers qui ne sont pas membres d'une union ouvrière, mais nous maintenons, envers et contre tous, qu'il est souverainement injuste d'obliger nos membres à se munir d'un certificat de qualification en outre de leur carte d'union.

* * *

La tolérance n'est pas seulement une vertu... pour les autres, mais aussi quelque chose de bien qu'il convient de pratiquer soi-même. C'est ce qui nous vient à l'esprit quand on entend « déguelander » les adversaires des unions internationales qui, pourtant, se réclament de la tolérance mais l'appliquent fort peu quand ils ont à sauvegarder, qu'ils disent, les intérêts personnels les plus mesquins et des principes d'économie sociale qui n'ont pas place, tant s'en faut, dans une démocratie vraiment digne de ce nom.

La loi des accidents du travail

Il est rumeur que le gouvernement provincial aurait l'intention de remplacer la loi des accidents du travail par une autre législation calquée sur l'ancienne loi démodée de 1909 par laquelle on confierait aux tribunaux le règlement des causes d'accident, du même coup, la commission qui en a l'administration actuellement disparaîtrait. On dit même qu'une des principales raisons de cette marche en arrière serait que nombre d'avocats sont pratiquement sur le pavé et qu'avec ce nouveau nid à chicanes ils auraient du pain sur la planche. Si la réparation des accidents du travail est destinée à permettre aux membres du Barreau de faire de l'argent, l'idée est bien trouvée; mais ce n'est certes pas son but. Il y a l'industrie et les accidentés qu'il faut considérer, ce sont eux les plus intéressés; dans l'ensemble ils sont satisfaits du principe du système actuel qui est incontestablement ce qu'il y a de plus moderne et qui d'ailleurs a été adopté par la Conférence Internationale du Travail de Genève et qui est mis en vigueur dans toutes les provinces canadiennes — à l'exception de l'Île du Prince-Edouard — et dans nombre d'Etats de la République voisine.

Nous admettons bien franchement qu'il y a de nombreuses récriminations dans le groupe ouvrier, sur le mode d'administration de la commission des accidents du travail; les uns trouvent que la manière de computer le gain de l'accidenté ne donne pas satisfaction et que rarement c'est l'ouvrier qui a le bénéfice du doute, de plus, ils prétendent que les décisions de la commission sont trop arbitraires en ce qui concerne la période de consolidation de la blessure. Il y a évidemment du pour et du contre. Du côté patronal, on invoque qu'il y a trop d'influences politiques en jeu, surtout dans l'industrie de campagne; qu'il y a des déficits considérables dans certains groupes et qu'en certains cas on aurait comblé partie de ces déficits en faisant des prélèvements sur d'autres groupes; on dit aussi que la commission aurait montré trop d'indulgence dans le prélèvement des primes d'assurance, à tel point que tout récemment plus de 500 employeurs ont dû payer double prime pour remettre la réserve à flot.

Serait-ce vrai? Nous avons peine à le croire, mais si tel était malheureusement le cas, cela ne voudrait pas dire que ce soit le système qui ait fait faillite mais plutôt que les membres de la commission ne sont pas à la hauteur. Quoi qu'il en soit, le Travail Organisé — et comme question de fait toutes les organisations ouvrières — ont lutté pendant des années et des années pour faire disparaître la loi surannée de 1909, tout comme celles de 1926 et de 1928. Tous se souviennent de l'exploitation odieuse dont étaient l'objet les accidentés du travail et leurs dépendants et combien d'avocats se sont enrichis à leurs dépens, de la lenteur désespérante des décisions judiciaires, du marchandage éhonté pratiqué par les ajusteurs des compagnies d'assurances. Tous croyaient fermement être débarrassés de tout cela à jamais. S'il faut que cela recommence, ce serait à désespérer du gouvernement actuel. Nous espérons que la rumeur n'est pas fondée, quoique, dans certains milieux — qui se prétendent bien informés — on chuchote qu'un certain bureau légal de Québec aurait été chargé de la préparation de ce projet de loi qui serait présenté au cours de la prochaine session. Si tel est le cas, pouvons-nous tout au moins espérer que cette nouvelle législation sera soumise aux corps représentatifs des employeurs et des employés afin qu'ils puissent l'étudier et offrir des recommandations ou, au pis aller, qu'on ne la passe pas en vitesse afin que les intéressés puissent comparaître devant le comité des bills privés.

Au Conseil des Métiers et du Travail

Le Conseil des Métiers et du Travail a tenu une importante assemblée jeudi soir dernier, sous la présidence conjointe des vice-présidents Jack Cupello et Pierre Lefèvre, en l'absence du président Raoul Trépanier, alors que plusieurs questions importantes furent discutées.

La première clause du rapport de l'exécutif créa une vive discussion, après que le secrétaire eut donné lecture de la résolution suivante:

Attendu que la loi contre la propagande communiste, 1 GEORGES VI, ch. 11 des lois de cette province, sanctionnée le 24 mars 1937 ne définit pas ce qu'elle entend par *communisme*;

Attendu que par cette loi le procureur général peut ordonner la fermeture de toute maison, au sens le plus large du mot, si dans sa discrétion il juge qu'on y propage le communisme de quelque façon que ce soit;

Attendu qu'un pareille loi est oppressive, en ce qu'elle n'établit pas en quoi consiste cette propagande et laisse les citoyens dans l'ignorance de l'illégalité des actes qu'ils pourraient faire dans leurs programmes;

Attendu qu'il y a autant d'opinions que de personnes dans l'appréciation des faits constitutifs du communisme;

Attendu qu'un adversaire du communisme peut être décrété coupable de propagande communiste, si dans l'opinion du procureur-général de cette province, ses agissements sont opposés aux tendances de tel procureur-général;

Attendu que cette loi peut occasionner des ruines à des citoyens innocents, et que le pouvoir à la Cour supérieure est un remède incomplet en ce que les er-

reurs du procureur-général qui pourraient être judiciairement constatées laisse la victime sans compensation;

Attendu que cette Loi est abusive, dictatorial et entrave la liberté des citoyens;

Attendu qu'elle est frappée à l'effigie des ordonnances soviétiques et qu'elle est de substance communiste;

Qu'il soit résolu, que ce Conseil donne instruction à son Comité exécutif de s'entendre avec l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada d'étudier les moyens de faire décider par le Tribunal compétent de la validité de cette loi.

Discutant sur la résolution, le délégué Mathieu déclare que le Conseil est le seul qui doit juger qui peut être admis dans ses rangs, mais il est un fait certain c'est que nous devons voir aux meilleurs moyens à prendre pour obtenir un jugement des autorités judiciaires compétentes pour faire décréter l'invalidité de cette loi.

Le délégué Rawley dit que les journaux du dehors font de la province de Québec une risée en la matière et que tout doit être fait pour obtenir le rappel de cette loi.

Le délégué Wolfe est d'opinion qu'une pression générale au Canada devrait être exercée, et nous n'avons pas à discuter si la loi est claire et concise, mais seulement le fait que cette loi du cadenas est une entrave à la liberté de citoyen qui nous est garantie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Le délégué Sarkin croit en la liberté de

(Suite à la huitième page)

Ce qui se passe dans nos unions

par BEN. DROLET.

HOMMAGE DES TYPOS A LEURS MEMBRES DEFUNTS

Comme la tradition le veut, l'union typographique Jaceques-Cartier 145, faisait chanter samedi dernier, le 27 novembre, un service anniversaire pour tous ses membres défunts depuis 1889. Cette cérémonie eut lieu à l'Eglise St-Jacques.

Un bon nombre de familles ont profité de l'occasion pour rendre à ceux des leurs qui ne sont plus l'hommage de leur fidèle souvenir.

Dans l'assistance on remarquait: M. J.-W. Blaquière, président de l'union, Henri Richard, secrétaire-trésorier; Gus. Francq, ancien président du 145 et président du Conseil exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; Hormidas Paquin, ex-président du 145; Noël Courville, F. Desjardins, Emile Fagnant, président du local 52 des pressiers et assistants; J.-B. Bernard Cadieux de Courville, Jos. Garant, M. Copal, R. Poitras, J.-R. Guy, Arthur Leclair, Roger Gauthier, Henri Ouellette, Eugène Hamelin, R. St-Germain, G. Robitaille, J.-Z. Drapeau, J.-E. Brisson, A. Payan, A. Séguin, J.-E. Gariépy, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail; L.-A. Girard, Ben Drolet, Jos Mandeville, A. Gaumont, Ed. McGown, R. Lefebvre, E. Boulay, Arthur Langevin, Mme veuve Célien Froidevaux, A.-R. Ricard, J.-A. Ricard et un grand nombre d'autres dont les noms m'échappent.

CHEZ LES CORDONNIERS

Les officiers de l'union des cordonniers ne perdent pas une occasion pour intéresser leurs membres. Le local 249, avait le plaisir de recevoir vendredi dernier, le président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, M. Raoul Trépanier, ainsi que Me Lucien Rodier, aviseur légal des unions internationales.

On sait que cette organisation est en butte, dans le moment, à toutes sortes de difficultés. Afin de solidariser leur position, les officiers du local 249, ont cru bon d'inviter MM. Trépanier et Rodier, à venir exposer la situation précaire qui existe dans cette industrie.

Comme toujours, M. Chas. McKercher a soumis un rapport de ses activités de la semaine. Il cite les nombreux griefs qu'il a pu régler à la satisfaction des intéressés dans certaines manufactures au sujet des listes de prix. Il fit allusion à deux fabriques qui ont fermé leurs portes pour un temps indéfini et qui cause certainement un chômage inattendu pour un grand nombre d'ouvriers en chaussures, et cela parait les embarrasser.

MM. Trépanier et Rodier, insistèrent sur les multiples avantages que les unions internationales accordent à leurs membres et la nécessité absolue qu'il y a d'y appartenir. M. Trépanier ajouta que les ouvriers doivent aux unions internationales la plupart des lois ouvrières dans nos statuts, tant au fédéral qu'au provincial. Alors, conclut-il, si les ouvriers étaient encore mieux organisés, on verrait les gouvernements voter des lois plus favorables encore que celles que nous possédons actuellement.

PREMIER GRAND BAL DES EMPLOYÉS DE MAGASINS

La benjamine des unions internationales à Montréal, l'Union internationale des Employés de magasins, local 23, R. C. I. P. A., donnera son premier grand bal, mardi le 14 décembre, à 9 heures du soir, à la nouvelle salle Auditorium, 375, rue Ontario Ouest, près Bleury. Cette soirée est sous la direction de M. J.-A. Beauchemin, et le prix d'admission n'est que de 35 cents, taxe comprise. Irving Laing et son "Terrace Garden Orchestra" s'occupera de la partie musicale.

Comme, d'ordinaire, les jeunes sont toujours gâtés, nul doute que l'assistance sera nombreuse et que les unionistes ardents tiendront à encourager cette jeune union.

CHEZ LES EMPLOYÉS DU TRANSPORT

La première assemblée convoquée par la Fédération Internationale du Transport, fut tenue, dimanche après-midi, le 28 novembre, sous la présidence de M. J.-A. Sullivan (Pat) élu pro tem. Malgré une assistance peu nombreuse, environ 200 personnes, les orateurs n'en furent pas moins vigoureux dans leurs discours. On remarquait sur l'estrade, en outre de M. J.-A. Sullivan, président de la Fédération du Transport, MM. N. MacDonald, secrétaire-trésorier de la Fédération, Roméo Brillon, représentant de l'union internationale des débardeurs et secrétaire-trésorier du Local 1443 de l'union internationale des débardeurs côtiers et intérieurs du Port de Montréal; David Ville-neuve, président du local 1443; Damase Aubin, agent d'affaires du 1443; Roméo Sauvé, président du Local 730 de l'International Brotherhood of Teamsters and Chauffeurs, Stablemen and Helpers of Montreal; O. Martin, président du Local 1541 de l'union internationale des manuteneurs de fret des entrepôts du Port de Montréal, et autres.

Les bienfaits d'une telle fédération furent exposés, et toutes les indications portent à croire les officiers que leurs plus chères espérances seront réalisées.

Le point le plus culminant de l'assemblée fut atteint lorsque qu'un pacte signé fut conclu et échangé entre le Local 1443 de l'union internationale des débardeurs côtiers et intérieurs du Port de Montréal et l'union des marins canadiens. Par cette entente signée, les deux organisations s'engagent à s'aider mutuellement en ayant recours à tous les moyens possibles afin de conclure un contrat de travail pour la saison de navigation de 1938. Cette entente signifie beaucoup pour les membres du Local 1443, et il n'y a plus de doute que ce local obtiendra le contrat d'arrimage pour la prochaine saison.

La campagne de réorganisation du Local 1443 bat sa marche régulière et ascendante. Toutes les personnes qui désirent faire partie de ce local doivent s'adresser au secrétaire-trésorier, Roméo Brillon, à son bureau No 406 rue Champ de Mars, édifice des débardeurs. Pour le mois de décembre le prix d'entrée a été fixé à \$3.50, mais à partir du 1er janvier, il sera de \$10.00. Qu'on se le dise.

Bien à Vous,

ROMÉO BRILLON, secrétaire-trésorier, Local No 1443.

LES OUVRIERS EN BUANDERIE

L'union des buandiers, teinturiers et nettoyeurs, du local 122, tenait mercredi soir dernier, la plus importante depuis sa fondation. L'initiation de cinquante nouvelles recrues fut faite par M. Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Me Lucien Rodier étant l'invité d'honneur, fit une conférence qui intéressa grandement la nombreuse assistance. Il parla du besoin urgent de l'organisation pour les ouvriers. M. R. Lepage, agent d'affaires, annonça que le bureau de l'union est ouvert tous les jours au No 2034, rue St-Timothée pour renseigner les membres sur toutes les questions concernant l'organisation.

LES OUVRIERS EN PRELARTS

Les ouvriers en prelart sont enfin passés sous l'égide de l'union internationale des rembourreurs et tapissiers d'Amérique. Jusqu'ici, cette catégorie de travailleurs détenait une charte du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, portant le No 120; maintenant la nouvelle charte portera le No 600, et elle fut intronisée par M. Gustave Francq, président de l'exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Plus de 250 membres assistaient à cette intéressante cérémonie et prêtèrent l'obligation usitée.

LES OUVRIERS DE QUEBEC PROTESTENT

Le Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, fait de la bonne besogne par le temps qui court. Il a à faire face à de nombreuses attaques de la part des unions adverses contre les unions internationales.

A sa dernière soirée tenue mardi, le 23 courant, sous la présidence de M. Omer Fleury. Le délégué Michel Walsh, de l'union fédérale des employés municipaux a fait des déclarations importantes, en marge de celles faites par l'honorable M. Duplessis, premier ministre, lors de la récente entrevue qu'il a accordée à une délégation des Conseils centraux de Montréal, Québec et Trois-Rivières, au sujet du communisme.

Quand le premier ministre aura fait autant de travail qu'en ont fait les unions internationales contre le communisme, déclara M. Walsh, il pourra se vanter qu'il aura lutté efficacement contre notre plus grand ennemi. Les lois de cette province ne feront que changer le mal de place, car l'idée restera, et c'est ce que nous ne sommes pas capables d'empêcher de penser. Nous avons combattu le communisme de la meilleure façon, en réclamant et en obtenant de meilleures conditions de travail aux ouvriers. Nous ne craignons pas d'affirmer que nos unions sont anti-communistes, nous n'avons dans nos rangs aucun chef communiste, et ce n'est que dans l'imagination de ceux qui nous combattent et qui agissent par malice et pour favoriser un autre mouvement. Ces remarques furent bien accueillies de la part des délégués, qui décidèrent qu'une lettre de protestation serait envoyée à qui de droit à ce sujet.

Un délégué protesta contre un certain journal d'avoir appliqué un faux titre à une nouvelle relatant les déclarations faites par le président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, sur les déclarations du premier ministre; c'est une calomnie pure et simple, dit-il.

M. Matte ajoute que ce n'est pas nouveau, et qu'on a déjà dit qu'un membre devait renier certaines de ses croyances religieuses s'il voulait faire partie de notre mouvement, ce qui est absolument faux. On veut salir, dit-il, les catholiques qui appartiennent aux unions internationales et dont les enfants sont religieux ou religieuses, et ce sont ces gens-là que l'on traite de communiste.

Le président Fleury dit que l'on se gardait bien de définir le communisme, que l'on appelait autrefois le bolchévisme, et dont M. Gus. Francq a déjà écrit une brochure à ce sujet. On se sert de ce mot comme d'un épouvantail quand on veut détruire l'influence de quelqu'un. L'orateur énumère ensuite tout ce que les unions internationales ont fait pour combattre le communisme et le chasser de leur rang. Qu'on donne, dit-il, de quoi gagner du pain aux ouvriers et ils laisseront de côté cette idée.

Le délégué Roméo Richard, présente une résolution demandant que l'on emploie autant que possible des gens de Québec, lorsqu'ils sont compétents. Le délégué J.-M. Landriault a été élu secrétaire en remplacement du délégué M. Gagnon, démissionnaire.

POUDING MONSTRE

Cuisinier une demi-tonne de pouding, c'est déjà bien, mais le faire dans la cuisine d'un wagon-restaurant c'est encore mieux comme tour de force. C'est l'exploit que sont à accomplir le chef-cuisinier, Thomas Gear, du Canadien National et deux aides. Installés dans un wagon garé près de la gare Bonaventure ils sont à préparer le pouding de Noël des voyageurs sur le Réseau National. S'ils prennent un peu d'avance c'est que le plum-pouding anglais y gagne à attendre quelques semaines avant d'être servi.

Chaque "brassée" de plum-pouding représente 200 livres de miettes de pain, 125 livres de suif, 50 livres de farine, 125 livres de sucre, 84 douzaines d'oeufs, 12 1-2 gallons de lait, 300 livres de raisins, 50 livres d'écorce de citrons et d'oranges, 9 1-2 livres d'épices, 16 douzaines et deux tiers de citrons, une demi-livre de sel, 1 1-2 livre de soda à pâte et 600 onces de cognac.

L'INTERDICTION LEGALE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

En date du 1er octobre dernier entrain en vigueur au Danemark une nouvelle loi interdisant en principe l'accomplissement d'heures supplémentaires et stipulant la compensation des heures supplémentaires absolument indispensables. Tout d'abord on avait essayé de faire aboutir, par voie de pourparlers entre les organisations centrales des employeurs et des travailleurs, un règlement direct et spontané de cette question, afin de restreindre autant que possible l'intervention du législateur entre les deux parties en présence sur le marché du travail. Toutefois, comme un accord ne put se faire, le gouvernement déposa un projet de loi, que le parlement adopta.

Le champ d'application de la loi est d'égale étendue à celui des conventions collectives existantes: quand ces conventions contiennent des clauses touchant la durée du travail, ces clauses valent, dans le cadre de la convention intéressée, tant pour les travailleurs et employeurs organisés que pour les inorganisés. La loi entend par heures supplémentaires, toutes les heures de travail dépassant le nombre de celles fixées contractuellement comme durée normale. La loi autorise des heures supplémentaires dans une série de cas exceptionnels déterminés, mais seulement à la condition que les heures supplémentaires accomplies seront compensées par une durée égale de congé. Cette compensation doit se produire dans un délai de 14 jours au plus tard. Afin de tenir compte des besoins particuliers des diverses branches de profession et d'industrie, les organisations patronales et ouvrières ont la faculté de conclure un accord spécial à leur branche d'activité faisant que la "récupération" peut se faire à un intervalle plus large que 14 jours, convenant ainsi une période plus prolongée d'accumulation des heures compensables, pour permettre aux effets de se faire ressentir sur le terrain de la résorption du chômage. Toutefois ces conventions particulières doivent recevoir l'approbation du ministre des Affaires sociales.

Cette loi représente, en somme, un anneau de la série des mesures gouvernementales prises pour combattre le chômage. Le nombre des heures supplémentaires accomplies représente un peu plus de 2 pour cent des heures normales de travail. Bien qu'on ne puisse normalement escompter que le nombre des personnes au travail augmentera de ces 2 pour cent, on pense néanmoins que la loi aura d'heureux effets sur le marché du travail et l'emploi.

Le patronat et la presse bourgeoise mément campagne contre cette nouvelle loi et cherchent à tirer avantage du mécontentement que cette loi a suscité dans certains milieux ouvriers dont les revenus professionnels s'en trouvent diminués. Les milieux syndicaux reconnaissent que l'application de la loi cause des difficultés, plus considérables qu'on n'avait d'abord supposé. On pense cependant que ces difficultés du début seront rapidement surmontées et qu'ensuite la loi exercera des effets favorables pour l'ensemble du prolétariat.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE LIGNE MONTREAL-VAL D'OR

L'ouverture officielle de la nouvelle ligne Senneterre-Val d'Or du Canadien National, en Abitibi, s'est fait mercredi dernier. Dès ce jour deux trains mixtes circuleront chaque jour, le dimanche excepté, dans les deux sens. Le premier train quittera Val d'Or à 8.45 du matin pour arriver à Senneterre à 10.45 et le second à 3.15 pour arriver à Senneterre à 5.15 de l'après-midi. Dans l'autre sens les trains partiront de Senneterre à midi et 5 minutes et à 6.15 du soir. Ces trains font le raccordement avec les trains réguliers partis de Montréal et de Québec qui passent à Senneterre à 11.48 du matin, en allant vers l'ouest et à 5.44 de l'après-midi, en allant vers Montréal et Québec.

La distance entre Senneterre et Val d'Or est de 36 milles. Val d'Or est la première grande étape sur l'embranchement de 99 milles qui reliera éventuellement Senneterre et Noranda et dont la construction se continue.

Cet embranchement, situé au sud de Taschereau, servira une région minière et agricole très riche, et en plein essor. Lorsque le Transcontinental fut inauguré en 1915 l'Abitibi n'était pratiquement qu'une forêt sauvage. Le chemin de fer lui permit de se développer. En quinze ans la population de l'Abitibi augmenta de 50,000 âmes et 1,500,000 acres de terre arable furent colonisées. Les placements dans les mines de la région représentent un capital de \$300,000,000.

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

Grand ralliement ouvrier aux Trois-Rivières

Pour ne pas être en reste avec Montréal, la jolie ville des Trois-Rivières recevra, dimanche prochain, 5 décembre courant, de nombreux délégués du mouvement unioniste international.

Le but de cette importante manifestation syndicale est d'exposer les principes, le programme d'action de ces unions, l'urgence de leur existence, la nécessité de leur expansion et les multiples avantages résultant de l'application d'une solidarité soutenue parmi tous les ouvriers de cette province.

Au cours de l'après-midi du même jour, les leaders du Travail Organisé prononceront d'importants discours à Louiseville où, comme chacun sait, existe une union internationale des ouvriers du textile.

Dimanche soir, aux Trois-Rivières, les délégués seront les hôtes du Conseil des Métiers et du Travail de l'endroit.

Les principaux orateurs de ce grand ralliement ouvrier seront les présidents des trois conseils centraux des métiers de la province, savoir: Raoul Trépanier, de Montréal; Omer Fleury, de Québec; et L.-P. Lacroix, des Trois-Rivières.

Parmi les autres leaders bien connus du syndicalisme international en cette province, il y aura Gus. Francq, président de l'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; Arthur Martel, représentant canadien de la Fraternité Unie des Charpentiers-Menusiers d'Amérique; J.-A. D'Aoust, de Hull, et Alzée Bastien, organisateur de la Fédération Américaine du Travail pour la province de Québec.

Les discours seront irradiés par le poste local, dimanche soir, entre 9 h. 30 et 10 h. 30.

On escompte une nombreuse assistance, tant aux Trois-Rivières qu'à Louiseville, et tout laisse prévoir que cette réunion de propagande pour la bonne cause ouvrière est destinée à remporter tout le succès qu'elle mérite, c'est-à-dire un succès aussi complet que possible.

Ceci est non seulement souhaitable, mais indispensable pour la sauvegarde des intérêts ouvriers bien compris, intérêts qui sont actuellement menacés par un courant d'opinions, en hauts lieux, contraire à la véritable sécurité économique de la classe laborieuse du Québec.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.

Qui sera responsable du destin des 40 heures?

Mertens établit un bilan.

Le moment doit infailliblement venir où le bon sens économique et social reprend ses droits et où les gens d'un nouvel ordre social se demanderont comment il a été possible que durant des dizaines d'années des millions de chômeurs aient dû chercher du travail dans des entreprises qui produisaient ou pouvaient produire des masses croissantes de marchandises alors que les débouchés diminuaient ou stagnaient. Dans cet avenir on cherchera les responsables véritables du fait que la durée du travail ne fut pas écourtée alors que la mécanisation progressait, que la technique brûlait les étapes et que le rendement du travail était donc en augmentation constante.

Aussi convient-il de déterminer dès à présent, dans la mesure du possible, les responsabilités. Le camarade C. Mertens, président du groupe ouvrier du Bureau International du Travail et vice-président de la Fédération Syndicale Internationale apporte à ce problème une forte utile contribution dans un article publié par le "Mouvement syndical beige" du 20 octobre dernier.

Mertens rappelle fort judicieusement que ce furent les organisations syndicales qui, après avoir déjà réclamé durant de longues années une réduction générale de la semaine de 40 heures dans le cadre du Bureau International du Travail en 1931 et depuis lors, remirent inlassablement la question à l'avant-plan, profitant de la moindre occasion et en dépit de la mauvaise volonté qu'elles rencontraient de presque tous les côtés.

Ce furent également les organisations syndicales qui, depuis la première heure, signalèrent que la méthode de l'instauration progressive de la semaine de 40 heures dans les différentes industries était fatalement condamnée à l'échec, attendu, comme Mertens le répète que "une telle procédure exigerait des dizaines d'années avant que l'on parvienne à généraliser la réduction des heures de travail. L'expérience s'est, cependant, avérée pire que ne l'avaient prévu les plus pessimistes. En effet, seulement deux Conventions ont, depuis lors, obtenu l'approbation de la majorité à la Conférence."

Sous la pression des trade-unions on en est maintenant revenu à la méthode de l'instauration générale de la semaine de 40 heures. La récente session tenue à Prague par le conseil d'administration du Bureau International du Travail a décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de 1938.

Un nouveau chapitre commence donc. Et de nouvelles responsabilités commencent également. Si on a renoncé à la procédure accélérée de la discussion unique — cette méthode n'a jusqu'ici jamais fourni de résultat favorable — c'est, bien que de cette façon une décision définitive n'interviendra qu'en 1939, parce qu'on n'entend rien négliger qui puisse, par les voies ordinaires, amener à une solution acceptable par tout le monde et aussi profondément réfléchie que possible.

On a donc choisi à Prague un chemin qui reporte à 1939 l'heure décisive, mais il se pourrait parfaitement que d'ici là

l'évolution économique (il est couramment question que la prochaine crise surviendra au plus tard en 1940) contribuera à mettre en évidence à la fois les nécessités et aussi les responsabilités.

Mertens fixe dès à présent les responsabilités, en soulignant les résultats du scrutin: les employeurs — sauf les délégués français et américains — combattirent la proposition secondée par Justin Godart et Lubin, les délégués gouvernementaux français et américains. Ce furent du reste ces deux délégués qui déposèrent la proposition, fondée sur la résolution Jouhaux-Mertens, qui fut adoptée par 20 voix contre 6. "Ces 20 partisans étaient 1. les 8 délégués ouvriers; 2. les patrons français et américains; 3. les délégués des gouvernements du Brésil, de la Chine, de la France, du Canada, du Mexique, de la Norvège, de la Pologne, de l'Espagne, des Etats-Unis et de la Yougoslavie. Il y avait 4 abstentions: Chili, Grande-Bretagne, Japon, Indes. Les délégués des gouvernements italien et russe étaient absents. Il est à signaler qu'aucun délégué gouvernemental n'a fait opposition, même le délégué anglais s'est abstenu lors du vote."

Mertens fait observer à ce sujet: "Nous pouvons déclarer en tout cas, que personne n'eut prévu un résultat aussi favorable au Conseil d'administration. Ce qui est vrai à un tel point qu'un patron nous a reproché d'avoir choisi cette procédure parce que, à la Conférence de cette année, il ne fallait au Conseil qu'une simple majorité pour que le problème pût figurer à l'ordre du jour de 1938.

A la Conférence, nous n'avons pas obtenu les 2-3 (66 contre 39), ce qui n'était pas nécessaire d'ailleurs, et cette fois-ci, au Conseil d'administration, nous en avons eu 20 contre 6, alors que 12 aurait déjà constitué la majorité.

Fort certainement le vote survenu au conseil d'administration a été quelque peu inspiré par la considération que d'ici 1939 beaucoup d'eau passera encore sur les rives du Léman et qu'on aura donc bien le temps encore de se dégager de certaines responsabilités. Tout au contraire! Précisément le fait du délai nous séparant de l'heure décisive et vu que la nécessité de la réduction des heures de travail s'imposera de plus en plus, la responsabilité pèsera d'autant plus lourdement sur ceux dont l'attitude voudrait promouvoir et avantager un échec.

Index des unions ouvrières

LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at "Assistance Publique" Hall, 480 Laguchetière Street East. President: Raoul Trépanier, 1153 St. Denis Street; Corresponding-Secretary, J. E. Garipéy, 11 St. Paul Street West; Vice-Presidents: Pierre Lefèvre, room 10, Monument National, and Jack Cuppello, 415 St. Catherine Street East.

UNION DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE MONTREAL. Local 790 — Association Amalgamée des Employés de tramways électriques et de Chauffeurs d'autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric, Railway, and Motor Coach Employees of America; Quartiers généraux — Headquarters: 1153, rue Saint-Denis, téléphone: LANcaster 2503. Officiers — Officers: Gérard Gagnon, vice-président international; Gérard Gagnon, président; J.-Georges Gagnon, vice-président; J.-A. Philibert Coriveau, secrétaire-financier — financial-secretary; Raoul Trépanier, agent d'affaires — Business agent; Alberto Brodeur, trésorier — treasurer; John Alary, secrétaire-correspondant; Wilfrid Latour, sentinelle. Le Local se réunit le deuxième mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE. Loge Sainte-Marie No 234. — Assemblées régulières: 2e et 4e vendredis soirs de chaque mois, dans la salle de l'Assistance Publique, rue Laguchetière Est. Président, Lionel Therrien, 1607, rue Sicard; Vice-Président, C. Letendre, 1616, rue William-David, CL 6330; Secrétaire-Archiviste et Correspondant, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont; Secrétaire-Financier, R.-B. Lamarche, 4505, rue Delorimier, chambre 7; Secrétaire-Trésorier, A. Bertrand, 2345, rue Aylwin, AM 1880; Guides: O. Côté et A. Lapierre; Sentinelle, A. Berthiaume; Maître de cérémonies, Jos.-P. Lefebvre, 4564, rue Garnier; Gardien, H. Dubuc. Comité local de protection: Président, H. Vaillancourt, 2494, rue Rouen, FR 5560; Secrétaire, H.-J. Limoges, 3973, rue Sainte-Catherine Est, AM 0471; Membres du Comité: P. Nolet, 7350, rue Saint-Hubert, CR 6200, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont, CL 6220, Jos. Gour, 4539, rue Delorimier, AM 0177, Alfred Gauthier, 2105, rue Préfontaine, PA 1562; Auditeurs: A. Deniger, 2402, rue Chapleau, D. Roy, 4602, rue Cartier, D. Laporte, 2020, rue Valois.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DEBARDEURS. Local 373, INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LONGSHOREMEN, Local 373. — Quartiers généraux — Headquarters: 406, rue Champ de Mars; téléphone: Harbour 0728. Officiers — Officers: Karl Troisans, Président; J. M. Shannon, Secrétaire-Trésorier — Secretary-Treasurer; Donat Bibeau, Agent d'affaires — Business Agent; Arthur Gravel, Vice-Président; Hector Marchand, Secrétaire-Archiviste français; Bert Lexmond, Secrétaire-Archiviste anglais — English Recording Secretary; Georges Duchaine, Interprète — Interpreter; Lucien Morel et Téléphone Brûlé, sergents d'armes. Le local se réunit le 1er et le 3e lundi de chaque mois, à 8 heures du soir, à la salle des Débardeurs, 406, rue Champ de Mars, et l'exécutif les dimanches précédant les assemblées régulières, à 9 heures du matin.

FRATERNITE DES PEINTRES, DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE. Local 310 — S'assemble le 2e et le 4e lundi au No 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président: J.-E. St-Laurent, 4045, rue Lafontaine; vice-président: Jules Boulet, 1465, rue Champlain; secrétaire-correspondant: Edgar Gilbert, 8677, rue Henri-Julien; trésorier: L.-P. Bolselle, 4562, rue Marquette; secrétaire-financier: Ernest Désève, 6631, rue Saint-Dominique; conducteur: Albert Goudreau, 9078b, rue Notre-Dame Est, Auditeurs: Arthur Boismenu, 4021, rue Coloniale; Clovis Guilbault, 5614, rue Delorimier; Lorenzo Tremblay, 472, rue Galt, Verdun; Gardien: Joseph Girard, 8145, rue Saint-André, Agent d'affaires: Arthur Renaud, 509, rue Congrégation, Tél. Fitzroy 0995.

UNION DES TRAVAILLEURS EN CHAUSURES. Local 249. — BOOT AND SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les vendredis du mois à 8 heures du soir, au No 1331 Ste-Catherine est. Président, Henri Beland, 6380, rue St-Laurent; 1er vice-président, G. Champagne, 5311, des Erables; 2ème vice-président, Paul Méteyer, 1469, Dorion; secrétaire-archiviste et correspondant, Noël Gervais, 2112 Wolfe; agent d'affaires et secrétaire, Annaler, C. McKercher, 1351, Ste-Catherine est, téléphone Clavier 6511 (privé CL 6123); sentinelle, Arsène Leclair, 2289 Delorimier. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois à 1331 rue Ste-Catherine est, à 8 heures du soir. Président, D. Donaldson, 368-9e Avenue, Pointe-aux-Trembles, P. Q.; secrétaire, N. Poirier, 4102 rue Bordeaux.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145 — Assemblée le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri. Président: J.-W. Blaquière, 4247, rue Saint-Zotique, téléphone: CLairval 3486; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3502, rue Dorion, téléphone: AMherat 7034.

tion, nous ont félicité et un grand nombre ont déploré le fait que l'on s'était servi de la chaire de vérité pour dénoncer nos unions internationales et surtout les moyens qu'ont pris certains orateurs pour le faire.

UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS-COIFFEURS D'AMERIQUE. Local 455, Montréal. — S'assemble le troisième mardi de chaque mois, au Monument National, chambre No 15, 1182 Saint-Laurent. Président, Bruno Roy, 1214 Université; vice-président, K. Slovsky, 294 Villeneuve ouest; secrétaire-trésorier, Frank Giroux, 254 Ste-Catherine est, chambre 11; secrétaire-archiviste, Arthur Millard, 3380 Jean-Talon, Ville Saint-Michel. Heures de bureau, tous les mardis de 7.30 à 8.30; les mercredis de 2.30 à 4 heures p.m., et les premiers et derniers vendredis du mois à 7.30 p.m. au No 254 Ste-Catherine est. Samedi le bureau est fermé.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUSIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Edras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Trésorier: Emery Lanthier; Secrétaire: Pierre Lefèvre; Gardien: L.-G. Béclair; Agents d'affaires, Édouard Toussaint et Jack Shears. Les assemblées sont tenues tous les mercredis soir à 8 heures, au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent, chambre 1A. Téléphone: LANcaster 5754.

LOCALS AFFILIES
U. L. 134, s'assemble tous les lundis soir au Monument National, chambre 15.
U. L. 178, s'assemble le 1er et le 3e jeudi, au Monument National, chambre 10.
U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soir, au Monument National.
U. L. 1244, meet the 2nd and 4th Thursday, at Monument National, Room 14.
U. L. 1360, s'assemble le 1er et le 3e lundi, à 4030, rue Notre-Dame Ouest.
U. L. 1375, s'assemble le 1er lundi, à 150, 1ère Avenue, Lachine.
U. L. 1538, s'assemble le 1er vendredi, à 1051, rue Létourneau.
U. L. des MEMBRES ASSOCIES, s'assemble le 2e et le 4e mardi, au Monument National, chambre 11.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUSIERS D'AMERIQUE. Local 134. — Président, Ferdinand Doucet, 1909, rue Cartier; vice-président, Elzear Bernier, 1508, rue Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefèvre, 1182, boulevard Saint-Laurent, chambre 10; secrétaire-financier, Édouard Lamrose, 6503 Delanauddère, CR 8964; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gifford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Zénon Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soir de chaque mois au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language). The following organizations comprise Council: Typographical Union No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union, No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 52; Bookbinders' Union, No. 91; Photo Engravers' Union, No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 33; Amalgamated Lithographers of America, No. 27; Newspaper Guild, Local 111. President: Walter Forrest; Vice-President, Charles Arpin; Recording Secretary, A. F. Ricard; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 103, No. 686 Notre Dame Street West. Executive: John Moore, Alfred Query and R. A. C. Balaityne, Auditors: John Kelly, L. Bibaud, Robert Smille, Telephone: MA 7489. Council meets Second Tuesday of each month at 7 Craig Street East.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176. — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel. Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre Dame Street, West. Business hours: 9.00 a.m. to 5.00 p.m., Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m. Telephone: MARquette 7489.

UNION DES CHAUFFEURS DE TAXIS. Local 797, affiliée à la Fraternité internationale des Charretiers, Chauffeurs d'autos, Hommes d'écurie et Aides. — Bureau: 1419, rue Drummond, de 9 heures à midi et de 1 heure 30 à 6 heures, excepté le samedi; de 9 heures à 1 heure. Président: Raymond Gravel, 2369, rue Fullum; vice-président, Louis-A. Lafleur, 6387, Chambord; secrétaire-trésorier, Roméo Marchand, 7564, Berri; secrétaire-archiviste, Emmanuel Crevier, 2354, des Erables, Directeurs: Frank W. Auten, 1070 Union Avenue; Louie Cohen, 4906, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Téléphone: PLateau 5730 — 2e étage.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUSIERS D'AMERIQUE. Local 1538 — Maisonneuve. Assemblée le 1er vendredi du mois au No 1051, rue Létourneau, Temple des Buffalo. Président, J.-A. Chamberland, 4526, rue St-Germain; vice-président, Aram Houlé, 4598, rue Lafontaine; secrétaire-archiviste, correspondant et financier, Charles Thibault, 2611, rue Bourbonnière; trésorier, J.-W. Corbell, 2444, rue Montabré; conducteur, L. Durand; gardien, Jos. Cournoyer; syndics: Aram Houlé, Ovide Proulx, P. Bonneau. Délégués au Conseil de District: J.-A. Chamberland, J.-W. Corbell.

AVIS D'APPLICATION PAUR DIVORCE

AVIS est donné par les présentes que Norma Adelaide MacKenzie Hird, de la cité et du district de Montréal, Province de Québec, épouse de Charles Albert Hird, aussi de Montréal, auditeur, s'adresse au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son dit époux pour cause d'adultère.

Daté à Montréal, dans la Province de Québec, ce 12ème jour de novembre, A. D. 1937.

JOSEPH K. MERGLER,
Procureur de la requérante.

47-51
Chambre 705, Edifice Tramways, Montréal.

Téléphone: CRescent 4168

Maison Canadienne-Française

Unionistes — ATTENTION — Union Men

DYER & CLEANER

J. H. Breton

Teinturier & Nettoyeur

Réparations et pressage de tous genres

2461 Des Carrières - MONTREAL

Comment faire échec au communisme

LES PROBLEMES OUVRIERS ET LEUR SOLUTION

Vous connaissez maintenant les horreurs sanglantes du bolchévisme. Elles prouvent que la tyrannie est rendue possible par la faiblesse morale de l'homme. Ce fléau général a été dénoncé par le Congrès International syndical et travailliste qui a eu lieu à Berne, Suisse, en février dernier (1919), auquel j'avais l'honneur d'assister comme l'un des délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Pendant que le radicalisme outré projetait la désorganisation sociale, le syndicalisme ouvrier, au lieu de pousser à la rébellion, cherchait à supprimer le bolchévisme en essayant de s'interposer entre les deux dictatures, celle du travail et celle du capital, pour obtenir la coopération des deux.

Le bolchévisme ou communisme fera peu de progrès dans l'esprit de l'ouvrier organisé s'il n'est pas exploité et que sa vie vaille la peine d'être vécue. Il faut que toutes les classes envisagent carrément le problème, c'est la révolution ou la réforme sociale. En dissimuler les terreurs serait extrêmement insensé; atténuer les conditions qui existent non seulement en Europe mais ici même serait pure démente.

Ouvriers, financiers, capitalistes, patrons, rois (et ils sont aujourd'hui rares), premiers ministres, présidents, publicistes, membres du clergé, tous cherchent la solution du problème lorsque cette solution, nous l'avons sous la main.

Le problème est d'éliminer le parasite. L'oisif ne vaut pas mieux qu'un mort, tout en prenant plus de place. Celui qui vit du travail des autres est une menace pour la société et pour lui-même, et le chef de famille qui travaille de ses mains et de sa tête doit être allégé de son fardeau.

C'est le capital — non pas le TRAVAIL ORGANISÉ — qui a semé ce qui produit aujourd'hui le malaise et le mécontentement. Les problèmes que nous avons à résoudre sont considérables, d'une importance vitale et de solution difficile. Nous ne pouvons pas espérer les résoudre par des efforts intermittents ou par une rébellion insensée. Le communisme qui empoisonne actuellement le monde et qui pousse les hommes à la folie et au désespoir n'accomplira rien; c'est le travail qui triomphera par l'union persévérante qui conduit au succès.

Pour éviter l'esprit de révolte et la terreur qui menacent partout et ici même, il faut d'abord faire disparaître l'irritation dont se nourrit le mécontentement, et appliquer au travail de construction l'énergie de se manifester par la violence et par la destruction.

Cette force constructive, c'est le grand mouvement « trade-unioniste » international. Il est opposé à la dictature du Capital aussi bien qu'à celle du Travail. Il représente vraiment l'ouvrier et ce qu'il y a de meilleur dans la société. Il défend la liberté, la justice et la démocratie contre le terrorisme, l'injustice et l'autocratie. Le plus tôt les patrons réactionnaires de tous pays — et du Canada en particulier — le comprendront, le mieux ce sera pour tous les intéressés et pour le pays en général. La plus grande partie du désordre provient du fait que quelques-uns sont trop imbus de leur conception particulière et ne veulent pas se soumettre au verdict de la majorité. Le « radical » comme le « réactionnaire » est impatient, et, presque toujours intolérant.

Le fait que des hommes mêlés au mouvement ouvrier depuis des années n'acceptent pas d'emblée des innovations qui ébranlent profondément l'organisation à laquelle eux et leurs membres doivent tout, n'a rien d'extraordinaire. Ils ont tant vu de leurs compagnons durant la dernière décennie se bercer si souvent d'illusions pour revenir ensuite aux méthodes simples et pratiques de chaque jour, qui produisent des résultats, qu'ils réfléchissent, non seulement une fois mais plusieurs fois, lorsqu'on leur demande d'accepter quelque doctrine nouvelle qui doit conduire l'ouvrier dans le Nouvel Eden du jour au lendemain. La plupart des trade-unionistes — et je suis moi-même de ceux-là — qui ont été dans le mouvement un certain nombre d'années ont passé la période des illusions. On trouvera ici leurs conclusions, résultat de la dure et froide expérience, qui est la « MEILLEURE ECOLE AU MONDE ».

Résoudre tout le problème ouvrier est certainement une grosse tâche, mais elle peut être accomplie avec la coopération de tous ceux qui ont à cœur le bien-être et l'intérêt du peuple. L'un des plus efficaces moyens de coopération est de prêcher l'adoption par tous les pays civilisés de la charte internationale du Travail rédigée et complétée après de longues heures d'études et de longs jours passés à coordonner les meilleures idées modernes en matière de législation sociale, au Congrès Syndical International, à Berne, Suisse, en février dernier, et adoptée ensuite par la Conférence Socialiste et Travailliste Internationale au même endroit.

CHARTRE DU TRAVAIL

Formulée et adoptée à la Conférence syndicale internationale, à Berne, Suisse, en février 1919, et adoptée ensuite par la Conférence socialiste et travailliste internationale.

Sous le régime du travail salarié, la classe capitaliste cherche à augmenter son profit en exploitant les travailleurs dans la plus forte mesure possible. Ces méthodes, si elles ne sont pas limitées, amènent nécessairement la déchéance physique, morale et intellectuelle des travailleurs et de leur descendance. Elles entravent le développement de la société, dont l'existence même peut ainsi être compromise.

La tendance du capitalisme à provoquer la dégradation de la classe ouvrière ne peut être arrêtée complètement que par l'abolition de la production capitaliste elle-même. Mais auparavant elle peut être atténuée considérablement, aussi bien par la résistance de l'organisation ouvrière que par l'intervention de l'Etat. Cette double action protège la santé des travailleurs; elle leur conserve la vie de famille; elle leur donne la possibilité de se développer intellectuellement et leur permet ainsi de remplir leurs devoirs de citoyen dans la démocratie moderne.

Les limites que se pose le capitalisme sont très différentes dans les divers Etats. La concurrence déloyale, qui donne une avance aux pays arriérés, met en danger l'industrie et la classe ouvrière des pays avancés. Pour coordonner les différences qui existent entre les lois de protection ouvrière, adoptées dans les divers pays, il est devenu nécessaire, depuis longtemps, de créer un système de législation ouvrière internationale. La nécessité de cette réforme est devenue doublement urgente à la suite des terribles bouleversements et des ravages énormes que la guerre a fait subir aux forces populaires. Mais, en même temps, nous voyons aussi la possibilité de l'obtenir par la création de la Société des Nations, qui semble imminente.

La Conférence de Berne demande que la Société des Nations considère comme une de ses tâches primordiales de créer une législation internationale de protection du travail et d'en assurer l'application. Elle s'en réfère aux résolutions des conférences syndicales internationales de Leeds et de Berne, et, sans vouloir porter atteinte aux résolutions actuellement plus larges des syndicats, elle entend que les revendications minima suivantes, déjà appliquées partiellement dans divers pays, soient incorporées dans le droit international par la Société des Nations, au moment de la conclusion de la paix.

1. La Conférence considère que l'enseignement primaire est obligatoire dans tous les pays, que l'apprentissage et l'enseignement professionnel général doivent être établis

dans tous les pays. L'enseignement supérieur doit être libre et accessible à tous; les aptitudes et les aspirations ne peuvent être contrariées par les conditions matérielles dans lesquelles les jeunes gens se trouvent placés.

Les enfants au-dessous de 15 ans ne pourront être employés dans l'industrie.

2. Les jeunes gens de 15 à 18 ans ne seront pas employés plus de six heures par jour, avec une heure et demie de repos après quatre heures de travail. Pendant deux heures par jour, les jeunes gens des deux sexes assisteront à des cours complémentaires d'instruction technique institués en leur faveur et qui auront lieu entre dix heures du matin et huit heures du soir. Les jeunes gens doivent pouvoir disposer du temps nécessaire à la fréquentation de ces cours.

L'emploi des jeunes gens sera prohibé:

(a) entre huit heures du soir et six heures du matin; (b) les dimanches et jours fériés; (c) dans les industries insalubres; (d) dans les mines souterraines.

3. Les ouvrières bénéficieront du repos de l'après-midi du samedi et ne travailleront que quatre heures dans cette journée, les exceptions qui s'imposent dans certaines industries seront compensées par une demi-journée de repos pris sur un autre jour de la semaine.

Les ouvrières ne pourront travailler la nuit. Il sera interdit aux industriels de fournir du travail à domicile après les heures de travail régulières. Les femmes ne seront pas employées dans les travaux dangereux pour lesquels il est impossible de créer des conditions d'hygiène suffisante, par exemple, dans les mines souterraines, et où le maniement des matières nocives est nuisible à la santé des constitutions faibles.

L'emploi de la femme sera interdit, à l'occasion de son accouchement, pendant dix semaines dont quatre avant et six semaines après.

Un système d'assurance pour le cas de maternité sera établi dans tous les pays, et des compensations seront payées pour les cas de maladie. Le travail de la femme doit être libre et basé sur le principe à travail égal, salaire égal.

4. Les heures de travail ne doivent pas excéder huit heures par jour ou 48 heures par semaine. Le travail de nuit de huit heures du soir à six heures du matin sera interdit, excepté dans les cas rendus inévitables par des raisons techniques ou par la nature du travail lui-même.

Dans les cas où le travail de nuit sera rendu nécessaire, le salaire sera majoré sur celui du jour.

5. Le repos du samedi après-midi sera introduit dans tous les pays. Le repos hebdomadaire sera d'une durée d'au moins 36 heures. Lorsque la nature du travail exigera le travail du dimanche, le repos hebdomadaire sera accordé pendant la semaine. Dans les industries à feu continu, les équipes seront relevées de façon à donner vacances aux ouvriers alternativement chaque deuxième dimanche. Ces dispositions devront naturellement s'adapter aux pays et aux milieux qui ont un autre jour de repos.

6. Dans l'intérêt de la protection sanitaire et pour se protéger contre les accidents, les heures de travail seront réduites à moins de huit heures dans les industries dangereuses. L'emploi de matières nocives est interdit dans tous les cas où il est possible de les remplacer par d'autres. Il sera établi une liste de poisons industriels à prohiber; l'emploi du phosphore blanc et du blanc de céruse dans les travaux de décoration sera interdit. Un système d'accouplement automatique sera appliqué internationalement dans les chemins de fer.

7. Toutes les lois et règlements concernant la protection du travail industriel seront appliqués en principe aux industries domestiques; il en sera de même des assurances sociales.

(a) Les travaux qui pourront procurer de l'empoisonnement et nuire à la santé; (b) Les industries alimentaires y compris la confection des sacs et cartonnages destinés à contenir des aliments; (c) Pour les industries domestiques, la notification des maladies infectieuses sera rendue obligatoire et le travail interdit dans les habitations où ces maladies auront été reconnues. L'inspection médicale sera appliquée à cette situation.

Dans les industries domestiques, il devra être dressé des listes des ouvriers et ceux-ci devront être en possession de livrets de salaire. Des comités de représentants d'employeurs et d'ouvriers seront constitués dans toutes les régions contenant des industries domestiques et ces comités auront le pouvoir légal de fixer le taux des salaires. Ces taux de salaire devront être affichés dans les locaux de travail. Les travailleurs ont la liberté de coalition et d'association dans tous les pays. Les lois et décrets soumettant certaines classes de travailleurs à des conditions spéciales vis-à-vis d'autres catégories et qui les privent du droit de coalition et d'association et les empêchent de faire valoir leurs intérêts sont abrogés. Les travailleurs émigrants jouiront des mêmes droits que les travailleurs des pays dans lesquels ils se rendent et cela par rapport à la participation au mouvement syndical y compris le droit de grève. Des sanctions seront prises contre ceux qui s'opposent aux droits de coalition et d'association.

8. Les ouvriers étrangers ont droit au salaire et aux conditions de travail convenus entre les syndicats et les employeurs de toutes les branches de l'industrie. A défaut de convention, les travailleurs étrangers auront droit au salaire en vigueur dans la localité où ils se sont rendus.

9. L'émigration est libre d'une manière générale. Cette règle subira des exceptions dans les cas suivants:

(a) Un Etat pourra limiter temporairement l'immigration dans les périodes de dépression économique, afin de protéger les travailleurs indigènes aussi bien que les ouvriers émigrants;

(b) Tout Etat a le droit de placer l'immigration sous contrôle dans l'intérêt de l'hygiène publique et d'interdire l'immigration pendant un certain temps;

(c) Les Etats peuvent exiger des immigrants qu'ils sachent lire et écrire dans leur langue maternelle, ceci dans le but de maintenir un minimum d'éducation populaire et de rendre possible l'application efficace de la législation du travail dans les branches d'industrie employant des immigrants. Mais ces exceptions ne pourront être admises que d'accord avec la Commission prévue à l'article 15.

Les Etats contractants s'engagent d'introduire sans retard des lois interdisant l'engagement de travailleurs par contrat pour aller travailler à l'étranger et de mettre ainsi un terme aux abus des agences de placement privé. Le contrat d'engagement préalable est interdit.

Les Etats contractants s'engagent à dresser des statistiques du marché du travail en se basant sur les rapports publiés par les Bourses du Travail, pratiquant mutuellement l'échange des renseignements aussi souvent que possible, par l'intermédiaire d'un office central international. Ces statistiques seront communiquées aux unions syndicales de chaque pays. Aucun travailleur ne sera expulsé d'aucun pays pour action syndicale, il aura le droit de recourir devant les tribunaux pour appeler de la mesure d'expulsion.

En outre, les Etats contractants convoqueront aussi rapidement que possible une conférence internationale chargée de prendre des mesures efficaces contre l'avilissement de la puissance d'achat des salaires et en assurer le paiement en une monnaie non dépréciée.

10. Dans le cas où les salaires sont insuffisants pour assurer une vie normale et s'il est impossible d'amener un accord entre les ouvriers et les patrons, le gouvernement instituera des commissions mixtes, chargées d'établir des salaires minima.

11. Afin de combattre le chômage, les centrales syndicales des différents pays entretiendront des relations pour favoriser l'échange des informations relatives aux demandes et aux offres de travail. Un système d'assurance contre le chômage sera institué dans chaque pays.

12. Tous les travailleurs seront assurés par l'Etat contre les accidents du travail. Les dommages à payer aux intéressés et à ceux qui en dépendent seront fixés conformément aux lois du pays où se trouve le siège de l'exploitation. Des lois d'assurance en faveur des veuves et des orphelins, de la vieillesse et de l'infirmité seront instituées avec valeur égale pour les indigènes et les étrangers.

(Suite à la septième page)

Les unions internationales s'affirment

La grandiose manifestation de lundi dernier marque un nouveau prometteur d'activité parmi le mouvement ouvrier de cette province. — Les leaders unionistes les plus écoutés ont tour à tour indiqué une ferme détermination de combattre tout système totalitaire et de revendiquer, entre autres libertés démocratiques, le droit d'association, de réunion et de revendication, bases essentielles d'harmonie entre employeurs et employés, de même qu'avant-coureurs de sécurité économique pour la classe laborieuse.

Lundi dernier, en la vaste salle du marché Atwater, les unions internationales s'étaient donné rendez-vous pour affirmer de nouveau leur foi en la démocratie, souligner encore une fois leur divorce complet d'avec tout principe totalitaire, réclamer leur droit intégral à la liberté d'association et faire retentir leur légitime détermination de sauvegarder ce droit par tous les moyens plausibles et constitutionnels.

Une foule énorme d'unionistes enthousiastes, dont plusieurs centaines de femmes, membres d'unions internationales, avait répondu à l'appel lancé préalablement à cette importante réunion et des discours aussi significatifs que fréquemment applaudis furent prononcés par messieurs C.-J. Arcand, ancien ministre provincial du Travail; Jack Cupello, vice-président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; Arthur Martel, représentant canadien de la Fraternité Unie des Charpentiers-Menusiers d'Amérique; mademoiselle Z. Saint-Aubin, présidente des ouvrières de la confection pour dames; D. Wolfe et A. Duquette, organisateurs de l'union de la confection pour hommes; R.-J. Tallon, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

M. C.-J. ARCAND

L'ancien ministre du Travail se dit heureux d'apporter son modeste concours à cette grandiose manifestation de solidarité syndicale par laquelle les unions internationales de cette province entendent revendiquer le droit de défendre des principes qui paraissent être sérieusement menacés en ce moment. Il rappelle son adhésion, en 1936, à l'union internationale des employés de chemins de fer et déclare que jamais, parmi les principes sur lesquels reposent les unions internationales en général, il n'a découvert quoi que ce soit qui put être envisagé comme contraire à la religion. "Les insinuations actuellement faites contre le mouvement ouvrier international", dit-il, "sont non fondées en fait, injustes et conséquemment injustifiables. Si c'est être communiste que de se dévouer à la réhabilitation des ouvriers exploités, alors j'en serais un, moi. "Se reportant ensuite à soixante années en arrière, il rappelle qu'alors les ouvriers manquaient totalement d'organisations de défense et que ce sont les chefs américains de ce temps-là qui vinrent ici commencer à combler cette déplorable lacune.

M. Arcand constate qu'en certains milieux on fait flèche de tout bois pour abattre le mouvement ouvrier international. Aussi est-il nécessaire de comprendre, à son avis, que le fait d'être fidèle à une union internationale n'exclut pas, ne saurait exclure, pour toute personne de bonne foi, cet autre fait, à savoir celui d'être un citoyen aussi désirable que possible. L'ancien ministre du Travail rappelle ici, en passant, son séjour officiel à Québec où il s'employa toujours de son mieux pour doter notre population ouvrière des lois protectrices acceptables par elle.

Il termine son discours, chaleureusement applaudi, en disant qu'il faut s'armer de patience pour la lutte actuelle, faire preuve du maximum de prudente sagesse, du plus grand calme et, surtout, faire confiance aux chefs syndicalistes, "lesquels méritent tout votre estime comme ils peuvent être assurés de la mienne".

M. JACK CUPELLO

Le populaire chef machiniste insiste tout particulièrement sur l'urgence, la nécessité, l'impérieuse nécessité de l'amalgamation des travailleurs en un vaste mouvement d'ensemble pouvant disposer d'une grande force numérique et économique, afin de pouvoir faire servir cette double force à l'obtention des réformes jugées utiles, pour ne pas dire indispensables, à la classe ouvrière en général.

Faisant ensuite une brève allusion aux diverses délégations syndicales qui se sont rendues à Québec pour y soumettre leurs revendications aux autorités compétentes, il rappelle que le premier ministre, bien qu'il ait reconnu les unions internationales comme étant *bona fide* n'en a pas moins persisté dans son attitude oppositionniste à ce qu'on est convenu d'appeler l'atelier fermé. M. Cupello regrette d'entendre dire à M. Duplessis qu'il ya des communistes dans les rangs

du Travail Organisé tout en refusant obstinément de les nommer, et pour cause. Ce que veulent les unions internationales, dit le vice-président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, et elles ne veulent pas autre chose, ce sont des lois susceptibles de donner entière satisfaction aux ouvriers, c'est-à-dire de nature à améliorer de façon tangible les conditions de vie de ces derniers. Mais cela ne suffit pas, dit-il en terminant sa péroraison, il faut, de plus, que les ouvriers intéressés comprennent enfin l'importance d'être bien organisés et agissent en conséquence.

M. Cupello est bruyamment applaudi à sa descente de la tribune.

M. ARTHUR MARTEL

Ce vétéran du Travail Organisé, qui a été le héros de plus d'un combat syndical, explique que le but de cette réunion est, avant tout, de procéder à une saine propagande et d'orienter les efforts de tous les intéressés dans la bonne direction, d'ouvrir les yeux, comme on dit, afin que les travailleurs se rendent compte de la toute première importance d'une solide organisation, de la mise en pratique d'une solidarité syndicale vraiment digne de ce nom.

Rappelant les luttes mémorables du passé, subies par les unions internationales en cette province, il constate, comme tant d'autres, que ce sont toujours les mêmes adversaires infatigables et pas toujours de bonne foi, que l'on voit à l'attaque du mouvement ouvrier. Et c'est pourquoi, ajoute-t-il, les ouvriers doivent être d'autant plus sérieusement organisés entre eux que lesdites attaques sont plus violentes, qu'elles soient conduites à ciel ouvert ou en sourdine. Autrefois on nous critiquait parce que nous faisons usage d'un mot de passe. Aujourd'hui, et non sans raison, nous nous plaignons de la loi du cadenas. Autres temps, autres moeurs.

C'est au cours de ces dures attaques d'un passé déjà loin de nous, continua-t-il, que plus de 3,000,000 des nôtres ont cru bon de s'expatrier aux Etats-Unis, ce que voyant, les leaders des unions américaines, étonnés de se voir envahir par des ouvriers non syndiqués, résolurent de venir faire de l'organisation au Canada. C'est ainsi que fut fondé, par la suite, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et chacun, aujourd'hui, sait tout le bien qui est sorti de cet important organisme ouvrier. En dépit d'attaques renouvelées, notre mouvement "humain" n'en a pas moins continué à progresser. A l'heure actuelle, et dans le but de nous combattre plus efficacement, on crie furieusement au communisme et l'on se sert, dans cet effort inavouable, d'individus comme le dénommé Pilon (on crie: Chou, chou dans l'auditoire). Inutile de répéter, je pense, que nous n'aurons de meilleurs députés et de meilleures lois que quand les ouvriers comprendront mieux leur devoir, tout leur devoir. Ce n'est qu'alors, et pas avant, que les ouvriers pourront enfin jouir de leur juste part de bien-être.

Mlle Z. SAINT-AUBIN

Très favorablement accueillie, cette dévouée syndicaliste vient donner l'assurance que les ouvrières de la confection entendent défendre leur union envers et contre tous, la garder comme leur bien propre, nonobstant tous les obstacles qu'il faudra surmonter dans cette lutte pour un peu plus de bien-être, pour une plus grande protection des intérêts des ouvrières, en un mot pour une sécurité économique qui ne soit pas un vain mot.

M. D. WOLFE

M. Wolfe déclare tout d'abord que les unions internationales n'ont aucun caractère politique, mais sont seulement des organismes sociaux demandant une législation qui soit satisfaisante pour tous les ouvriers justement soucieux de vivre dans la paix, le bien-être et le respect de l'autorité constituée. Il réclame la liberté d'opinion et de réunion pour les organisations ouvrières, c'est-à-dire un droit civique primordial dans toute démocratie qui se respecte. Et il termine en ajoutant que l'influence sociale des ouvriers organisés sera d'autant plus grande qu'ils appliqueront mieux l'immortel principe de solidarisme syndical et que cette influence va de pair avec la bonne entente entre patrons et ouvriers, base fondamentale de l'unionisme international.

M. A. DUQUETTE

Pour M. Duquette, très avantageusement connu du monde ouvrier, le moment est venu de rappeler à M. Duplessis, avec tout le respect et la fermeté voulus, que les ouvriers organisés insistent plus que jamais pour que soient respectés leurs privilèges et leurs droits. Il dit tout ce qu'il faut penser des méthodes sornioises des adversaires du mouvement ouvrier et demande instamment aux travailleurs d'y répondre en donnant aux unions internationales une ampleur encore plus grande de sorte que cette force accrue puisse servir au bien général.

Malheureusement, dit-il, nos ouvriers ne reconnaissent pas encore assez les nombreux avantages qu'offrent les unions internationales. Il est inutile d'espérer des lois justes pour la classe ouvrière en général tant que les ouvriers, par leur nombre et leur esprit de solidarité, ne les imposeront pas à qui de droit.

M. R.-J. TALLON

Cet orateur insiste en particulier sur la nécessité, en hauts lieux, de reconnaître le droit d'association et d'organisation par tout le Canada, ce qui demeure, quoi qu'on dise en certains milieux, le meilleur moyen de sauver la démocratie d'un débâcle prochaine. De nos jours, les principaux problèmes sociaux étant collectifs par nature et nécessité, il s'en suit que les ouvriers doivent, eux aussi, agir collectivement dans leur propre intérêt. Il est d'avis que le conflit actuel entre la C. I. O. et la Fédération Américaine du Travail, qui est plutôt d'ordre

idéologique, sera bientôt réglé à la satisfaction de tous les intéressés, car d'une solution heureuse de ce conflit dépend, dans une large mesure, la sécurité économique des ouvriers de demain. D'autre part, il convient de reconnaître que les unions internationales, plus que toute autre organisation, sont une garantie de de paix et d'harmonie au pays.

M. RAOUL TRÉPANIÉ

Le sympathique et dévoué agent d'affaires des employés de tramways est également un orateur convaincant parce que convaincu, ce qui n'est pas précisément une qualité politique, mais une qualité tout court. Et c'est avec cette conviction bien assise qu'il affirme, peut-être pour la centième fois, que les unions internationales ont toujours lutté pour assurer le bien-être matériel des ouvriers au sens le plus humain, le plus large du terme. Dans cet esprit, qu'il est plutôt malaisé de leur reprocher, elles réclament assidûment la liberté d'organisation et, ce qui n'est pas moins important, non plus seulement le privilège mais le droit naturel d'être consultées avant la passage législative des lois touchant tout ce qui se rapporte au travail ainsi qu'aux conditions dans lesquelles il est ou doit être exécuté. Nos unions ouvrières, dit-il, ont surabondamment prouvé qu'il leur était parfaitement possible, dans la paix et l'harmonie, de faire quelque chose de tangible pour la classe laborieuse et elles sont inlassablement demeurées en plein accord avec les grands principes sur lesquels se fonde la démocratie moderne. M. Trépanier répond, comme il convient de ce faire, aux nombreuses attaques, pour la plupart injustifiables, que subissent les unions internationales depuis quelque temps. Nos adversaires, dit-il, vantent sur tous les tons les mille et une beautés de notre province, ce qui est de bon aloi, mais ils se gardent bien de donner l'importance voulue et désirable à la paie minuscule des ouvriers. Il réclame, non sans de plausibles arguments à l'appui, le maximum de considération possible et le respect non mitigé de leurs droits en faveur des unions internationales. Et il ajoute: "Nous ne voulons ni communisme, ni fascisme, ni nazisme, mais seulement un unionisme international capable de protéger efficacement les ouvriers et d'obtenir, pour eux et leur famille, le droit à une existence plus confortable, en un mot un salaire leur permettant de vivre comme des êtres humains, avec dignité, sécurité et liberté.

M. Trépanier est l'objet d'un véritable ovation lorsqu'il reprend sa place sur l'estrade.

Cette assemblée, désormais mémorable, était présidée avec distinction par M. Gustave Franco, secrétaire de la Fédération provinciale du Travail, et laissera sans doute une impression durable chez les quelque 5,000 unionistes qui eurent la bonne fortune d'y assister.

DEMANDEZ
LA BIÈRE
POPULAIRE

ASK FOR
THE POPULAR
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal
depuis

151 ANS

Brewed in Montreal
since

151 YEARS

Industry and Progress

By BERNARD ROSE.

What distinguishes the Presidency of Franklin D. Roosevelt from that of his predecessors is, that he is the first to lay the fullest emphasis upon Government taking an active interest in the welfare of the people.

The depression constituted an admission, on the part of industry and finance, that they were unable to prevent the recurrence of the crises that bring with them untold hardship for millions of devoted citizens, whose capital, consisting entirely of their labor or skill, which must be exercised in order to give them the means to live, when not invested in employment, places them in an extremely precarious position.

We have been told not only by radicals, but even those who are mild reformers in the economic and social sense, that we are living in an age of plenty, and that the abundance made possible because of the progressively growing division of labor; the introduction and adoption of labor-saving devices; and mass production, making possible a huge output, that not only should living standards be made higher, but no willing worker should be deprived of employment, and in the event of his being unable to secure employment, because of conditions which he cannot control, the community can justly be called upon to aid him until such time as he can secure work, or in exchange for what he receives in the way of sustenance, perform services for the community.

Those who are opposed to what they refer to as capitalism and industry, carried on for profit, are confident that, if the system was changed whereby the state was the sole owner and director of its manifold activities, the complaints, made by the workers who are unemployed or poorly paid, would no longer exist.

Within the past two decades hundreds of books have been written, and equally as many theses prepared by university graduates, dealing with some phase of society in its economic, social, and political aspects. At no time, since the industrial era began, was as much time, thought, and discussion, devoted to the explanations of and causes of crises, and suggestions for preventing them. Governments, as we know, have been forced to intervene and assume authority, that at one time was regarded as entirely outside their province.

The directors of privately-owned industry, accustomed to asserting themselves, and bitterly hostile to government intervention or interference, were nevertheless compelled to admit the necessity for such interference or intervention, when, because of conditions, millions were left entirely without resources, and compelled to subsist upon meagrely doled out charity and grudgingly given public assistance.

In his "People's Wants and How to Satisfy Them," the author, Paul T. Cherington, former Professor of Marketing, in the Graduate School of Business Administration of Harvard University, states in his Preface, "A new note has come into discussions in clubs, churches, business and professional associations. The merits of capitalism, socialism, communism are discussed now with a fair degree of disillusionment, *laissez faire* has ceased to be the absurd bogeyman it was."

The discussions to which he refers have influenced not only business men, but governments. They have also given importance to the declarations of labor leaders when demanding consideration for those they represent.

As Professor Cherington points out, "The masses of people, in this country, at least, have had a taste of comfort; and they like it, and they propose to have it again. To them 'a chance to live' implies an opportunity to live satisfactorily. How they will get this chance depends largely on how well the 'orderly channels' of established business can adapt themselves to this drive, as the underlying social power."

Men and women are no longer satisfied to live in the humble circumstances of their immediate ancestors. They look around, and seeing wealth on every side, contend that they are entitled to a fair measure of consideration in the apportioning of the products and services that the nation or community produces.

As he well points out, "Only a fanatic or an enthusiast will die for a social ideal, only a patriot for his government, but it is a spineless soul, indeed, who will not fight for a chance to live a life which he regards as satisfactory. Government has so built itself into our thinking habits that it is difficult to avoid turning over to it sweeping responsibilities for many features of our existence. Among an orderly people, nothing seems so likely a corrective of any ill as to let 'the government' take it over."

He continues, "When life is unsatisfactory for any given class of people, they quite naturally attack the government or the existing organization of society, or both. It is not always easy to determine just what is meant by the organization of society, but generally the term is used to signify the whole organism by which the people exercise the processes of living and getting along with each other. The organism may be defective but, like government, the social order is merely a means to the main end of expressing and meeting human wants. . . . The real improvement of present-day life will not come from changes in government, nor from revisions of the social order. The only hope is in a better adjustment to human wants or the means of supplying those wants."

Recent research has shown that the nations' productive machinery has not been geared to the highest degree, and that if it was fully utilized, it could produce double, if not treble, the quantity required to satisfy to the maximum the wants of the consumer in necessities, comforts, and luxuries.

He further stresses the fact that, "Economics, philosophy and kindred subjects have for years been concerned with the question, why intelligence, skill, energy, thrift and other more or less creditable virtues have not served backward peoples any better in making creature comforts available to more of them. . . . It is no longer a mere accomplishment, it has become part of our business to understand sympathetically the problems concerned with people, resources and ideas about resources, and to deal with them wisely."

He further informs us that, "There has grown up in this country a conviction, amounting almost to a habit of thought, that natural resources exist to be made use of, and that the people who live among them have an opportunity, if not an obligation, to turn them to some sort of practical account; but that this is a job not for government but for private enterprise, and whatever the form of ownership or organization, the driving force, if there is any, must come from individual human imagination and desire expressing itself in effort."

If private ownership, appreciative of its responsibilities, and availing itself of its opportunities, would function in the real interests of those who contribute to production, the majority of the problems confronting both industry and government would very quickly be solved.

It was the indifference on the part of employers when industry emerged from the pre-machine age, in all that concerned the welfare of their workers, that forced the latter, as a measure of economic self-preservation, first, to organize into unions, and secondly, through their organizations, bring pressure to bear upon governments to obtain remedial legislation, made necessary because of industry's rapid development.

Discussing the political implications of the "New Deal," he says, "Dictatorships, on the one hand, may be efficient; but they are apt to be heedless of production or consumption of the individual and hence not satisfactory guarantors of the Good Life. On the other hand, confiscation and abolition of private property impair the incentives to economic action and, hence, life without property is apt to lose something of its richness and variety. If these two extremes of dictatorship or complete socialization are ruled out, the most promising available method for keeping production and consumption in reasonable balance is for producers and distributors to develop a really adequate technique for keeping in close touch with the quantity and character of demand. If this were done with even approximate accuracy, there could be neither great booms nor deep depressions."

Canadian and American workers are determinedly opposed to dictatorship, whether it be proletarian or plutocratic. They believe in industrial as well as political democracy. I am sure that those who are interested in economic and social problems will agree with him that if a balance was maintained "there could be neither great booms nor deep depressions."

He admits, however, that, "The price necessary to pay for satisfactory economic conditions is complicated. It gets into morals, ethics and all branches of human behavior. It involves production, distribution, consumption and the government's relations to each; and it involves capital, labor, standards of living, wages, profits and rent. In fact, most of the sciences of economics, sociology and ethics are made up of attempts to formulate a satisfactory balance between desirable ends to be attained and the prices to be paid for their attainment."

So far experimentations along economic lines in Italy, Germany, and Russia, have convinced those making comparisons and interested in human welfare that the democratic system of ownership and production is far superior and less oppressive than those presently prevailing in Italy, Germany, and Russia.

Although quite outspoken in his condemnation of the practices that lead to periodical crises and booms, he does not hesitate to say that, "The 'profit motive' is perhaps the most powerful single motive to be reckoned with in economic and social studies. And yet there has, hitherto, been an almost complete absence of discussion of this motive as related to the two processes of production and consumption considered jointly, in their present-day forms, and especially at this point where they meet and find final expression. What is commonly described as the 'capitalistic system' has its foundation in this motive. This may be an ignoble system, but it has the great advantage over any other system thus far proposed in that it does provide means for gratifying those inherent yearnings for possession without allowing the resulting scramble to get entirely out of bounds. Profits are the most common means of yoking this impelling motive of desire for gain into the process of supplying people's wants."

The workers, with the exception of those who favor a new form of state, have at no time been opposed to profits, providing that, first consideration was given them as wage earners or employees in receipt of a salary and dependent entirely upon the compensation they received. What they strongly and rightfully object to is that industry should be carried on, not for the benefit of its executives, technicians, and workers, but persons entirely out of industry, engaged in financial manipulation, and concerned only with exploiting industry in order to make great gains, regardless of how their manipulation may affect the very life of the worker.

He quotes his former colleague, Professor Walter B. Cannon, of Harvard, who, in addressing the alumni of the Massachusetts Institute of Technology, said, "In the light of biological experience, therefore, social stabilization should be sought not in a fixed and rigid social system but in such adaptable industrial and commercial functions as assure continuous supplies of elementary human needs. It seems to me that this involves power to adjust reasonably supply to demand, power to lay aside stores of goods which could be released in emergencies, power to require accumulation of wage reserves which could be used in times of temporary unemployment, power to arrange emergency employment or training for new types of labor skill, and power to accelerate or retard routine processes of production and distribution according to desirable adaptations to disturbing factors. . . . In the bodily organism such powers are exercised, not by the superior parts of the brain where adaptive intelligence is mediated, but by lower centres which work in an automatic manner where appropriate signals call them into action."

The analogy which Professor Cannon gave the meeting is one that is highly instructive. When industry adjusts supply to demand (such demand coming from workers who insist upon decent standards of living, continued through the year and provision likewise made for emergencies), the deplorable recurrence of depressions is hardly likely to occur.

President Roosevelt, in formulating his policies, has set clearly before him the objective which he is determined to reach, and enable the United States to maintain its pre-eminence not only as a land of opportunity, but one of abundance, the citizens of which enjoy every liberty, compatible with their history, institutions, and development. No state that has a satisfied citizenship is likely to become influenced by "men on horseback," whose promises and pledges are designed to appeal to the patriotism and selfishness of their fellow citizens, and lead, following the success of such adventurers, to their economic and social subjugation and political extinction.

The principles of industrial reconstruction were fully and clearly set out, long before the advent to office of President Roosevelt, by Prime Minister King, in his excellent treatise "Industry and Humanity." In all that he has attempted and so far succeeded in doing, President Roosevelt has been influenced in his thinking by principles identical to those contained in Mr. King's book. Labor must be ever on its guard against any attempt to deprive it of the right to economically or politically assert itself in all that relates to human well-being.

Enlightened statesmen can at all times be counted upon to negotiate and co-operate with the forces and agencies that endeavor to promote happiness, and secure for the productively-employed citizen the economic satisfaction and justice to which he is entitled.

A Workingman's Protest

By DR. CHARLES STELZLE, Executive Director, Good Neighbor League.

You may determine the distance of a star by multiplying the number of seconds that it requires for a ray of its light to travel to the earth.

You may know exactly what will result when certain chemical substances are brought together.

But you can never tell precisely what a man will do under circumstances which have been familiar to the world since the beginning of time. The element of human nature will not permit itself to be classified and catalogued. It resents every attempt to force it into the laboratory for the purpose of analysis. It objects very strenuously to being placed upon the operating table for the purpose of dissection.

There are degrees of human nature so fine that they cannot be measured by the most exact micrometer that was ever invented. To the man who would cram it into a mould it manifests its indignation by breaking the barrier that confines it. You cannot deal with men as the entomologist deals with his millions of bugs. They refuse to be "grouped." And they prove it by annihilating the carefully made deductions of the sociologists.

Sometimes these superior beings are surprised to find that their "subjects" have forced their way into the "holy of Holies" — the very social grade to which they themselves belong. No longer are these "high brows" the "high priests" with peculiar privileges. Their sociological rules cannot account for it. They regard with astonishment the working man who seems to possess powers equal to their own.

With impunity have they been prodding their kid-gloved fingers into his private affairs. Without shame have they been "slumming" in the respectable tenement house district in which he makes his home, subjecting his wife and children to the humiliation of the outcast in society.

No, ye students of the working class, ye cannot deal with us as ye deal with the beings and the objects of a lower social order. But "brother" is an open sesame to every heart, even though each heart may have a beat all its own.

COMMENT FAIRE ECHEC AU COMMUNISME

(Suite de la quatrième page)

Un travailleur étranger quittant le pays où il travaille, pourra, s'il a été victime d'un accident de travail, recevoir une somme globale au lieu d'une rente annuelle, si un arrangement dans ce sens a été conclu entre l'Etat du pays où il a travaillé et son pays d'origine.

13. Un code international spécial sera créé pour assurer la protection des travailleurs de la mer; il sera appliqué en collaboration avec les syndicats de marins.

14. La mise en vigueur de ces dispositions sera confiée dans chaque pays aux inspecteurs du travail. Ces inspecteurs seront choisis parmi les experts techniques, sanitaires et économistes et assistés par des employés ouvriers des deux sexes.

Les syndicats professionnels contrôleront l'application des lois concernant le travail. Les employeurs occupant au moins cinq ouvriers de langue étrangère afficheront les règlements du travail et les autres notifications importantes dans les langues respectives des ouvriers et devront faire enseigner, à leurs propres frais, aux ouvriers qu'ils occupent, la langue du pays.

15. Dans le but de mettre en application la législation internationale du travail, les Etats contractants créeront une commission permanente constituée en parties égales par des délégués des Etats Membres de la Société des Nations et de la Fédération internationale des syndicats ouvriers.

Cette commission permanente convoquera chaque année une conférence des délégations des Etats contractants, dans le but de perfectionner la législation internationale du travail. Cette conférence devra comprendre la moitié de représentants de travailleurs organisés de chaque pays; elle aura le pouvoir de prendre des résolutions ayant force légale internationale.

Dans l'application de cette Grande Charte, la plus complète que le monde asservi ait jamais vue, se trouve la liberté.

Examinez, scrutez, étudiez cette charte contenant le minimum des demandes du Travail Organisé, qui, en aucune façon, ne verse dans l'utopie, mais qui repose sur la « large base de la volonté populaire », et comparez-la aux excès du régime bolchéviste qui se sont commis en Russie ou que les communistes prêchent dans le monde entier. Vous avez là, d'un côté, le maximum de la folie et, de l'autre, une charte claire qui frappe l'imagination sans paralyser la raison.

Ces propositions auraient paru étranges, il y a dix ans, mais, en cet âge de révolutions, elles s'harmonisent parfaitement avec les tendances du temps. Les théocraties grossières du temps passé sont disparues.

Combien de législateurs, de patrons aussi bien que d'ouvriers sont suffisamment émancipés pour prendre cette charte à cœur, faire de la coopération sociale un instrument de progrès et de la loi un frein réel? Alors, qu'ils s'affranchissent et se mettent à l'oeuvre immédiatement.

La solution du problème ouvrier est aussi vieille que le monde et elle est comprise dans le commandement: « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit ». Seule elle peut refouler l'anarchie et la Révolution Rouge, le fascisme et le nazisme jusqu'à leurs sources.

Au-dessus des malaises et des désordres qui semblent surgir de toutes les parties du monde apparaissent des perspectives plus rassurantes. L'aurore d'une vie meilleure et plus complète s'allume comme un phare. La transformation des masses s'annonce, non dans une terre promise, mais dans le monde tel qu'il est et tel qu'il devrait être quand la Grande Charte du Travail se sera révélée comme l'étoile directrice de toutes les aspirations ouvrières.

Repoussé des gouvernements, de l'industrie, de la politique et de la diplomatie, le travail revient par une nouvelle porte tournant sur les gonds de la coopération forgée par la guerre.

J'espère que ces quelques lignes exprimées sans prétention mais avec la conscience satisfaite d'avoir fait ma quote-part pour démontrer le danger des doctrines communistes — danger d'autant plus grand que le peuple souffre davantage — contribueront à convaincre qu'il y a plus à attendre de la froide raison que de théories utopistes et de chimères, car l'esprit transforme en vertu la perversion morale, et empêche le greffage de principes éthiques sur les saines doctrines sociales et politiques.

Ma question recevra assurément une réponse: « Communisme ou Trade-unionisme. — Lequel? »

GUS. FRANCO.

Ne manquez pas de demander l'étiquette de l'union quand vous faites vos achats. C'est une garantie que ceux qui fabriquent ce que vous achetez sont bien payés et traités.

When Workers Object to household Employment

MARY V. ROBINSON Women's Bureau U. S. Dept. of Labor

Domestic service in private homes is the most unstandardized of all occupations for women. It is unstandardized as to job performances, training facilities, wages and hours, and working conditions. In most other occupational fields considerable efforts have been made through legislation, trade-union organization, and public opinion to protect woman from exploitation, but practically no safeguards have been set up to guarantee household employees any limit to their hours of work, a bottom to their wages, or regulations as to places or policies of employment.

The most likely source of employment for untrained women is a job in a store, laundry, telephone exchange, hotel, restaurant, or in private domestic service. They are apt to strike household employment off the list as the least desirable, despite the realization that domestic service may be more interesting and give opportunity for more varied skills than, for example, factory work. Yet most applicants will choose a job in a factory in preference to one in a private home. Why? Because they know that in factory work they will be shown exactly what they have to do and how to do it, with little likelihood of being called on to perform additional tasks. In private domestic work, on the other hand, they face considerable uncertainty as to the exact nature of the job and the strong possibility of having extra duties imposed upon them suddenly and unexpectedly.

Their real objection to the occupation of domestic servant is based on the time that must be given to the job. The hours on duty in many instances are increased by the living-in system, whereby household workers have to live at their place of employment. This practice, which places the employee on call for evening work and greatly restricts her freedom and leisure, still persists to a considerable extent.

Hours of actual labor are unusually long for most household employees. In many instances they range from 65 to 70 hours or more a week. As a rule the hours are also indefinite. Although the worker is expected to arrive at a set time in the morning, her hour for leaving in many homes is uncertain. She may go when she finishes her work, but all sorts of unexpected things may happen to delay her departure, such as company for dinner, or the tardiness of members of the family in partaking of the evening meal.

In contrast with these excessively long hours are the regular schedules in stores, factories, laundries, telephone exchanges, hotels, and restaurants, where the exact time for arrival and departure is often indicated by a bell or whistle. Moreover, except in some hotels and restaurants, the hours in these business enterprises are generally much shorter than in private domestic service. In many concerns the schedule consists of the 8-hour day and 48-hour week or less, due to legal requirements in some States. Because of the growing tendency to shorten working hours in industry and business, many women in these fields now have a 40-hour week or even shorter, for example, as a result of union activities the 35-hour week is in force in most of the factories in the dress and coat and suit industries.

In industrial and business establishments women may be called on to work

overtime, but if such practice is frequent they are generally paid for the extra work and frequently at a higher rate. Household employees who are so often called on to stay past their regular leaving time more likely than not receive no additional pay. In all but four States the hours of women in some industries or occupations are regulated by law, but only one State, Washington, has legislation covering household employees. In this State their hours have recently been limited to 60 a week.

The number of days of rest from the job is also of vital importance to the worker. In industry or business women are almost certain to have at least one day of rest a week.

The question of wages is too complicated to determine whether a woman may hope to earn more or less in domestic employment than in other types of work, as domestic workers receive part of their remuneration in the form of meals and often also of lodging. Wages of household workers fell sharply during the depression and have not recovered so rapidly as in some other fields. Most of the minimum wage laws which have been recently enacted have definitely exempted household workers. To date only one State, Wisconsin, has established minimum rates of pay for women domestics in private homes.

Another serious drawback to household employment is the lack of protection against accidents and diseases incurred in the line of duty. In spite of the fact that statistics reveal a high rate of accidents in homes. Although all but 2 States have workmen's compensation laws, household workers are generally not protected by this form of legislation. They are also specifically exempt from the social-security features of unemployment compensation and old-age benefits which constitute economic safeguards to workers in most other occupations.

Apart from the economic problems there are certain social aspects that make household employment less desirable than other types of jobs. Household workers feel that the employer-employee relationship in a private home is too close, and that their lives are too minutely regulated by their employers. They lack contact with other workers and in some cases they must contend with loneliness and isolation when employed in out-of-the-way places. Unfortunately also public opinion is still prone to attach a social stigma to this form of service, thus making it repugnant to many women.

In view of these disadvantages, it is little wonder that many women today prefer other kinds of jobs to those in private homes.

:o:

Pittsburgh, Pa. — It was learned this week that Father Charles Owen Rice of the Pittsburgh Catholic Radical Alliance, took an active part in the campaign of C. I. O. to organize Westinghouse Air-Brake Co.'s employees. The drive was successful.

At the union election, a 2 to 1 majority gave to C. I. O. a smashing victory.

Father Rice, a Catholic priest noted for his union activities, spoke both at the shop gates and at mass meetings.

Observers report that the priest played an important part in the activities. — *The Progressive*, Madison, Wis.

Vous êtes-vous procuré

Le Code des Lois Ouvrières Provinciales et Fédérales

(CONSOLIDÉES À DATE)

Prix pour les unions ouvrières: **\$2.00**

Prix régulier: \$5.00

l'exemplaire

En vente: 11 ouest, rue ST-PAUL MONTREAL

Big Labor Rally at Atwater Market Hall

Last Monday there was quite a big labor rally, at Atwater Market Hall, under the auspices of the Montreal Trades and Labor Council. The attendance, over 5,000 people, filled almost this spacious hall and the audience showed great enthusiasm for each and every speaker.

Every one present was asked to become the propagators for what international trade unionism represents. It was pointed out by various orators that in achieving its ends the trade union movement does not require the aid of any subversive element. On the contrary, it has always sought, and often obtained, in the past, the co-operation of the governments. As a matter of fact organized labor remains the most formidable opponent to communism, fascism and all other forms of totalitarian social systems.

Most of the speakers claimed for organized labor freedom of association, of meeting and of speech as the best means to attain general welfare without violence of any sort.

As already said, the attendance was quite numerous and all the speakers were warmly received, among them being Charles Arcand, former minister of Labor; Jack Cuppello, vice-president, Trades and Labor Council; Miss Z. Saint-Aubin, president, Local 262 of the Ladies' Garment Workers; David Wolfe and A. Duquette, of the Amalgamated Clothing Workers' Union; Arthur Martel, General Executive Board member, Bro. of Carpenters and Joiners; R.-J. Tallon, secretary-treasurer, Trades and Labor Congress of Canada, and Raoul Trépanier, president, Montreal Trades and Labor Council.

This all important meeting was under the chairmanship of Gus Franco, actually general secretary of the Provincial Federation of Labor.

It must also be noted that among the thousands present there was a few hundred ladies, all members of international unions.

AU CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL

(Suite de la première page)

parole et en l'inviolabilité du domicile de tout citoyen et c'est dans ce sens que nous devons nous exprimer.

La question de représentation de la Fédération des ouvriers de Montréal, qui faisait partie du rapport de l'exécutif, qui demandait de permettre à trois délégués d'assister aux séances du Conseil comme corps auxiliaire, a soulevé un long débat.

Les délégués Miron, Shannon, Cuppello, L'Heureux, L.-A. Beaudry et Pierre Lefèvre et Mathieu prirent part à la discussion.

Il fut finalement décidé de renvoyer cette question devant le comité exécutif afin que ce dernier s'adresse au Congrès des Métiers et du Travail pour savoir si la chose peut se faire et qu'en l'occurrence que des règlements soient établis spécialement pour la gouverne de ce groupe auxiliaire.

Un délégué de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Colle, dit quelques mots au sujet de la pétition que cette ligue fait actuellement circuler.

Le secrétaire donna lecture de communications venant du Conseil des Métiers et du Travail de Calgary, protestant auprès du Premier Ministre, l'hon. M. Duplessis, le premier ministre du Canada, l'hon. Mackenzie King et le président P.-. Draper, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, relativement à la loi du cadenas.

Le rapport de la délégation à Québec, qui devait revenir devant le Conseil pour plus amples informations ne sera traitée qu'à une prochaine réunion, de nombreuses communications venant de toutes parts sont étudiées sérieusement par l'exécutif avant qu'un rapport soit soumis.

Le comité d'organisation fait rapport de l'assemblée de propagande qui eut lieu à la salle du Marché Atwater et qui remporta un franc succès. Le comité est d'avis que le Conseil doit continuer son travail de propagande qui fera un grand bien au travail organisé international à Montréal.

Après la transaction des affaires de routine et un appel financier de la part de l'Union des coupeurs de viande et employés de salaison, cette question fut référée à l'exécutif, l'assemblée s'ajourna au 16 décembre.

ROOMETTE GOES ON RAILS

The new type Pullman sleeping car called "roomette" has been placed in test use on the New York Central and Pennsylvania Railroads.

Designed for greater comfort of the single passenger, the car has 18 small rooms or compartments, about the size of an ordinary section, each containing one bed. For day traveling the rooms are converted into sitting rooms, with sofa seat and chair. A longer than usual bed is in a panel on the side.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS, DIV. 790

Résultat de la nomination chez les Employés de tramways, laquelle eut lieu le 2 décembre. Ont été élus par acclamation: Président, Gérard Gagnon; trésorier, Alberto Brodeur; secrétaire-correspondant, Henri Cholette; sentinelle, Wilfrid Latour; agent d'affaires: Raoul Trépanier; délégué, Division St-Denis, Johnny Alarie; Div. Mont-Royal, Léo Rettinger; Div. St-Henri, Médéric Beaudoin; Div. St-Paul, Bruno Forcier; Autobus, chauffeurs, Rémi Duquette; Autobus, garage, Albert Charlier; maisons de pouvoir, Peter Michael Curry; département de la construction, Primiano Lopa; département des remises, Jean Brazeau; département des lignes aériennes (overhead), Robert W. Watt.

Il y a contestation pour les trois positions suivantes: Vice-président: J. Edouard Ethier, Division Mont-Royal, J. Georges Gagnon, Division Mont-Royal, et ex-vice-président; secrétaire-financier: Elphège Beaudoin, ex-représentant des autobus; J.-A.P. Corriveau, ex-secrétaire-financier; Osias Neveu, ex-représentant, Division St-Denis; et pour le délégué de la Division Hochelaga: Osias Hébert, Victor Trudeau.

La votation aura lieu mardi, le 7 décembre prochain, de 5 heures du matin à 7 heures du soir.

Des boîtes de scrutin seront placées aux endroits ordinaires.

Les membres de chaque division et département votent à leur dépôt respectif, à l'exception des membres du département de la construction qui devront produire leur carte d'identité alors qu'ils seront appelés à voter.

CATHOLIC PRIEST UPHOLDS C. I. O.

It is evident that the Rev. Charles O. Rice, of St. Agnes Catholic Church, Baltimore, Md., does not hold with those who charge the C. I. O. "rotten Communism." He recently declared in a radio address: "It is not Godless, Communist or un-American. It has its root in Christianity and Americanism. It is taking a step on the road to the building of a new America that will be just, Christian, and in accord with the noblest traditions of our faith and nation. An organization is to be judged by its aims and its actions, not by what its enemies say about it. In the aims of the C. I. O. I defy any one to point to anything that is un-American or un-Christian."

"By the way, I have not seen one decent piece of evidence that would tie a single front rank C. I. O. leader to the Communist party, but I have seen plenty of evidence showing that the most highly placed men in the organization are honorable Christian gentlemen. I have direct personal knowledge that many of them are practicing church-going Christians."

"Workers in this country know in their hearts that the C. I. O. is a good thing," he continued. "They know that the leaders of it are working for their best interests, they know that it is a powerful foe of suffering and injustice."

"Efforts to point the C. I. O. as Red are futile and foolish."

"The C. I. O. is a bulwark against Communism. The C. I. O. aims to remove injustice, and Communism can thrive only when there is injustice. It is my earnest prayer that all men of good will in the country will get behind this healthy labor movement. It is a good thing, and it is a step forward.—From the Typographical Journal.

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Le seul journal ouvrier bilingue au Canada
Un médium national pour les ouvriers.
MARCEL E. FRANCO
Secrétaire de la rédaction — Secretary
BEN. DROLET
Gérant de la circulation — Manager



The Labor World

Canada's Only Labor Bilingual Paper.
A National Medium for the Workers.

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal.

WE HAVE HELPED HUNDREDS TO OBTAIN positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks, and Stenographers, etc., and can help you. Write us for proof and free information. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.



PLATEAU 0762

AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED
Light and Dark Ales and Lagers
Special Parlor for Ladies
1445 Bleury Street, MONTREAL
Opposite Imperial Theatre

SIMMONS

BEDS, SPRINGS, MATTRESSES
Built for sleep
Montreal, Toronto, Winnipeg, Vancouver

RYAN QUILTS AS HEAD OF A. F. L. CITY COUNCIL

New York.—Joseph P. Ryan, president of the New York Central Trades and Labor Council for 15 years, has withdrawn as a candidate for re-election. Ryan's explanation of why he did not choose to run was that the reasons were "obvious." He also said that he needed all his time to "save the I. L. A. from John L. Lewis."

Ryan is president of the International Longshoremen's Association, A. F. of L. affiliate.

During the November election, Ryan supported the defeated Tammany candidate for Mayor, Jeremiah Meany, president of the State Federation, and other A. F. of L. officials who backed Mayor LaGuardia.

CANADIAN REVENUES UP

Net railway operating revenues of the Canadian Pacific Railway for the first seven months of this year show an increase of 20 percent over last year. Net railway operating revenues of the Canadian National Railways for the seven months of this year are reported as 200 per cent greater than the previous year.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that Mary Lorraine Ward Williamson, of the City of Westmount, County of Hochelaga, Province of Quebec, wife of Kenneth Paul Williamson, of the said City of Westmount, will apply to the Parliament of Canada, at the next Session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, Kenneth Paul Williamson, Salesman, of the said City of Westmount, on the grounds of adultery.
Montreal, November 29th, 1937.

GORDON M. WEBSTER,
Solicitor for Petitioner.

49-1

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

IMPERIAL OIL LIMITED



Our Leading Amusement Places

Dans nos Théâtres

PALACE

Greta GARBO
as Marie Walewska
Charles BOYER
as Napoleon Bonaparte
"CONQUEST"
with REGINALD OWEN
HARRY STEPHENSON

CAPITOL

FRED ASTAIRE
GEORGE BURNS
GRACIE ALLEN in
"Damsel in Distress"

A FUN-FESTIVE SHOW!
Set in Dazzling Scenes!

PRINCESS THEATRE

They're What Love Is All About!

BRIAN AHERNE
OLIVIA DEHAVILLAND
"The Great Garrick"

Added Attraction
"The Adventurous Blonde"

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.

Made in Canada by

Northern Electric
COMPANY LIMITED

Plant and General Offices
MONTREAL, P. Q.

DOMINION BRIDGE CO.

Limited
Head Office and Works at
LACHINE, P. Q.

Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes



Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, RUE SAINT-DENIS, (Edifice du Théâtre St-Denis)

Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs Floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"

Mme J. Z. PILON, Rés. Harbour 7901